

INFLATION & SALAIRES

Cfdt:

FGTE
CHEMINOTS

LA CFDT CHEMINOTS DEMANDE DES
MESURES IMMÉDIATES, LA DIRECTION DOIT
ENTENDRE !

EXPLICATIONS

Face à une inflation persistante, la direction refuse d'activer la clause de revoyure salariale.

Et pourtant, les cheminots sont au cœur du service public ferroviaire. Ce sont eux qui font fonctionner le système ferroviaire, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. **Leur engagement garantit la continuité du transport public** pour des millions d'usagers. **Les cheminotes et cheminots sont très exposés aux effets de l'inflation.** Leurs horaires atypiques et la localisation de nombreux sites de production les contraignent souvent à utiliser leur véhicule personnel pour rejoindre leur poste. D'autant plus qu'ils ne bénéficient pas des transports en commun puisque ce sont eux qui les assurent. La hausse des prix ne se limite pas au prix des carburants mais s'étend à d'autres postes de dépenses comme l'alimentation, l'énergie...

C'est dans ce contexte que **la CFDT Cheminots demande l'activation de la clause de revoyure de l'accord NAO qu'elle a négocié et signé.** En effet, cette clause avait été obtenue pour permettre de réexaminer la situation en cas de forte inflation. Elle n'est pas symbolique : elle constitue un engagement concret des parties signataires pour garantir l'adaptation des mesures salariales au contexte économique.

Aujourd'hui, la réalité de l'inflation rend **indispensable l'activation rapide de cette revoyure.** Il s'agit d'une mesure de justice sociale et de reconnaissance du travail accompli par les cheminots. La CFDT demande donc l'ouverture immédiate des discussions afin d'apporter des réponses concrètes et à la hauteur des efforts fournis par les agents du ferroviaire.

En commission de branche ou lors de l'observatoire des rémunérations, la CFDT fera également entendre la voix des cheminots pour obtenir des mesures salariales complémentaires.

© Freepik

28 MAI 2026

- ▶ COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE
- ▶ OBSERVATOIRE DE LA RÉMUNÉRATION GROUPE PUBLIC SNCF



INFLATION ET SALAIRES :

LA **CFDT CHEMINOTS** A POSÉ SES REVENDICATIONS !

REVENDICATIONS PORTÉES À LA BRANCHE



PRIME CARBURANT CCN

La création, par accord de branche, d'une «prime carburant CCN» d'un montant de 300 € par an, destinée à aider les salariés pour leurs trajets domicile/travail avec leur véhicule personnel.

REVALORISATION DES RAG

La revalorisation des Rémunérations Annuelles Garanties ou salaires minimaux de branche, permettant de servir de bras de levier pour engager rapidement des négociations salariales dans les différentes entreprises.

INDEMNITÉS DE BRANCHE

La revalorisation des indemnités conventionnelles de branche prévues pour le travail de nuit, les dimanches et fêtes.

REVENDICATIONS PORTÉES À LA SNCF

AUGMENTATION GÉNÉRALE

Une mesure d'augmentation générale des salaires et de tous les éléments de rémunération.

EVS DE PRODUCTION

La demande de revaloriser **tous** les éléments variables de solde liés à la production.

ALLOCATIONS

La revalorisation des allocations de déplacement (restauration, hébergement) et une meilleure prise en charge des coûts de transport supportés par les agents en déplacement professionnel.

PRIME DE VACANCES

Une revalorisation pérenne de la prime de vacances pour soutenir durablement le pouvoir d'achat des agents, avec un effet immédiat dès cet été. La CFDT Cheminots revendique également une majoration de la prime de vacances par enfant.

GRILLE DES CONTRACTUELS

La création d'une grille de rémunération pour les contractuels permettant d'offrir de réelles perspectives d'évolution de carrière et fixant des délais de séjour pour les passages en classe.

